FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: TechPrime E 100%-Solids Epoxy Primer Part B

Code du Produit: Non disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Revêtement époxyde

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/Adresse: Custom Building Products

3490 Piedmont Road, Suite 1300

Atlanta, GA 30305

Numéro de Téléphone: (562)-598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)

d'urgence: INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 3 Toxicité aiguë (Oral) Catégorie 4 Toxicité aiguë (Dermique) Catégorie 3 Corrosion cutanée Catégorie 1B Dommages sérieux au niveau des yeux Catégorie 1 Sensibilisation respiratoire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Mutagénécité des cellules germinales Catégorie 1B Toxicité reproductrice Catégorie 2 Toxicité ciblée sur un organe particulier - Exposition unique Catégorie 3

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:

DANGER!

2.2b MENTION DE DANGER

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut induire des anomalies génétiques.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE



2.2d AVERTISSEMENTS

i.	PREVENTION	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Les tenues de travail contaminées ne doivent pas être autorisées en dehors du lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
ii.	INTERVENTION	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation: Transporter à l'air frais la personne exposée et la garder dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
iii.	ENTREPOSAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit verrouillé.
iv.	ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les règlementations locales, régionales, nationales ou internationales.



2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non applicable

2.3b TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Diamino-polypropylène glycol	9046-10-0	10 – 30%*
Phénol ramifié, nonyl-4	84852-15-3	10 – 30%*
Résine polyamide	CCRMD#7346	10 – 30%*
Alcool benzylique	100-51-6	7 – 13%*
Amines cycloaliphatiques, mixte	CCRMD#7346	5 – 10%*
Diéthylènetriamine	111-40-0	5 – 10%*
Bisphénol A	80-05-7	5 – 10%*
Amine tertiaire	CCRMD#7346	1 – 5%*
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	1 – 5%*
Triéthylènetétramine	112-24-3	0.5 – 1.5%*
Acide salicylique	69-72-2	0.1 – 1.0%*

^{*}Signifie que le composant va tomber dans une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot. CCRMD # 7346 Date d'attribution de secret industriel 1/28/2010.

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Obtenir des soins médicaux.
Ingestion:	Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à

CUSTOM®

FICHE SIGNALÉTIQUE

moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consultez immédiatement une autorité médicale.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer des brûlures. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Peau:	Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Inhalation:	Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer de la somnolence et des vertiges.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin: Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. **Traitements spécifiques:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche

signalétique).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non inflammable selon les critères SIMDUT / OSHA

HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:

Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:

Non disponible.

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes d'azote.

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

- i. Sensibilité au choc mécanique:
 - Non disponible.
- ii. Sensibilité aux décharges statiques:

Non disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Ramasser tout produit utilisable. Ne pas déverser dans les égouts

ou laisser s'ecouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de

protection individuel approprié (PPE).

Méthodes de nettoyage: Aspirer ou matériel de balayage et placer dans un récipient

d'élimination. Evacuer les matériaux indésirables correctement en conformité avec toutes les réglementations locales, régionales,

nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter

de respirer les vapeurs ou les brumes. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger et ne pas boire pendant

l'utilisation. (Consulter la section 8)

Conseils généraux Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver

FICHE SIGNALÉTIQUE

d'hygiène: les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage: Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien

fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Eviter l'accumulation de poussière par un nettoyage fréquent et par une construction

appropriée de la zone d'entreposage.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Diamino-polypropylène glycol	Non disponible	Non disponible
Phénol ramifié, nonyl-4	Non disponible	Non disponible
Résine polyamide	Non disponible	Non disponible
Alcool benzylique	Non disponible	Non disponible
Amines cycloaliphatiques, mixte	Non disponible	Non disponible
Diéthylènetriamine	Non disponible	1 ppm
Bisphénol A	Non disponible	Non disponible
Amine tertiaire	Non disponible	Non disponible
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non disponible	Non disponible
Triéthylènetétramine	Non disponible	Non disponible
Acide salicylique	Non disponible	Non disponible

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition

(poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous

des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. Protection des yeux et du visage: Porter une protection de oculaire approuvée [Lunettes de sécurité correctement ajustée contre la poussière ou les éclaboussures de produits chimiques au visage (ou masque facial)]
- ii. Protection de la peau:
 - 1. Protection des mains: Porter des gants résistants aux produits chimiques.
 - 2. Protection du corps: Porter des vêtements de protection appropriée.



- iii. Protection des voies respiratoires: Un masque anti-poussière ou une pièce faciale filtrante approuvé par le NIOSH est recommandé pour les endroits peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être depassées. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. Mesures générales de santé et de sécurité: A manipuler selon les pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Paille Liquide.
Odeur	D'amine
Seuil d'odeur	Non disponible
рН	11.4 – 12.6
Point de fusion / Point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	>200°F(>93°C)
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non disponible
Inflammabilité:	Non inflammable
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	> 1 (Air= 1)
Densité relative / gravité spécifique	0.95 – 1.05 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Négligeable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité (cps):	Non disponible
COV	61.57 g/L lorsqu'ils sont mélangés selon les instructions

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Garder au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

FICHE SIGNALÉTIQUE

Acides et Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer des brûlures.

Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un

gonflement de la conjonctive.

Peau: Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures de la

peau graves. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la

peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires. Peut Inhalation:

provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut

provoquer de la somnolence et des vertiges.

Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, Ingestion:

de la nausée ou des vomissements.

Toxicité Aiguë			
Ingrédient	CL50	DL50	
Diamino-polypropylène glycol	Non disponible	Oral: 242 mg/kg, rat Dermique: 360 mg/kg, lapin	
Phénol ramifié, nonyl-4	Non disponible	Oral: 7,800 mg/kg, rat Dermique: 2,031 mg/kg, lapin	
Résine polyamide	Non disponible	Non disponible	
Alcool benzylique	Inhalation: 8.8 mg/L 4h, rat	Oral: 1,230 mg/kg, rat Dermique: 2,000 mg/kr, lapin	
Amines cycloaliphatiques, mixte	Non disponible	Non disponible	
Diéthylènetriamine	Non disponible	Oral: 819 mg/kg, rat Dermique: 672 mg/kg, lapin	
Bisphénol A	Non disponible	Oral: 3,200 mg/kr, rat Dermique: 3mL/kg, lapin	
Amine tertiaire	Non disponible	Non disponible	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non disponible	Oral: 1,000 mg/kg, rat Dermique: 1,280 mg/kg, lapin	
Triéthylènetétramine	Non disponible	Oral: 2,500 mg/kg, rat Dermique: 550 mg/kg, lapin	
Acide salicylique	Inhalation: >900	Oral: 891 mg/kg, rat	

FICHE SIGNALÉTIQUE

	mg/m ³ 1h, rat	Dermique: >10 g/kg, lapin
--	---------------------------	---------------------------

Valeur globale calculée de toxicité aiguë chimique			
CL50 (inhalation) DL50 (oral) DL50 (dermique)			
8.8 mg/L 4 h, rat	457.7 mg/kg, rat	789 mg/kg, lapin	

Cancérogénicité		
	Produits chimiques inscrits comme agents	
Ingrédients	cancérogènes ou potentiellement cancérogènes	
	(NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)	
Diamino-polypropylène glycol	Non listé	
Phénol ramifié, nonyl-4	Non listé	
Résine polyamide	Non listé	
Alcool benzylique	Non listé	
Amines cycloaliphatiques, mixte	Non listé	
Diéthylènetriamine	Non listé	
Bisphénol A	Non listé	
Amine tertiaire	Non listé	
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non listé	
Triéthylènetétramine	Non listé	
Acide salicylique	Non listé	

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME		
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque des brûlures de la peau graves	
Dommage/Irritation grave oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves	
Sensibilisation des voies respiratoires:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une allergie cutanée	
Exposition unique - STOT:	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges	
Danger d'aspiration:	Non classés	
A LONG TERME		
Cancérogénicité:	Non classés	
Mutagénicité des cellules germinales:	Non classés	
Toxicité pour la reproduction:	Suspecté de nuire au fœtus ou à l'embryon	
Exposition Répétée –STOT:	Non classés	
Effets Antagonistes/Synergiques	Non classés	

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMUILATION

Non disponible.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect des les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)
NUMERO ONU:	NUMERO ONU:
UN 2922	UN 2922
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:
LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Diamino-	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Diamino-
polypropylène glycol, 4-nonylphénol)	polypropylène glycol, 4-nonylphénol)
CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES)
8 (6.1)	8 (6.1)
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):
II	II

En résumé : Produit réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.



Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

	SARA TITRE III			
INGREDIENTS	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Diamino-polypropylène glycol	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Phénol ramifié, nonyl-4	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Résine polyamide	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Alcool benzylique	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Amines cycloaliphatiques, mixte	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Diéthylènetriamine	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Bisphénol A	Non listé	Non listé	Non listé	313
Amine tertiaire	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Triéthylènetétramine	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Acide salicylique	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé

15.3. DU DROIT DE SAVOIR LOIS LISTES POUR LES ETATS-UNIS

Proposition 65 de la Californie:	Ce produit ne contient pas de substances connues pour l'État de Californie pour causer le cancer, des malformations
	congénitales et / ou des problèmes de la reproduction.

Du "Droit de Savoir" pour autres listes états des Etats-Unis:

New Jersey:	Diamino-polypropylène glycol: CAS#9046-10-0 Phénol ramifié, nonyl-4: CAS#84852-15-3 Alcool benzylique: CAS#100-51-6 Diéthylènetriamine: CAS#111-40-0 Bisphénol A: CAS#80-05-7
Pennsylvanie:	Diamino-polypropylène glycol: CAS#9046-10-0 Phénol ramifié, nonyl-4: CAS#84852-15-3 Alcool benzylique: CAS#100-51-6 Diéthylènetriamine: CAS#111-40-0 Bisphénol A: CAS#80-05-7
Massachusetts:	Diamino-polypropylène glycol: CAS#9046-10-0 Phénol ramifié, nonyl-4: CAS#84852-15-3 Alcool benzylique: CAS#100-51-6 Diéthylènetriamine: CAS#111-40-0 Bisphénol A: CAS#80-05-7

FICHE SIGNALÉTIQUE

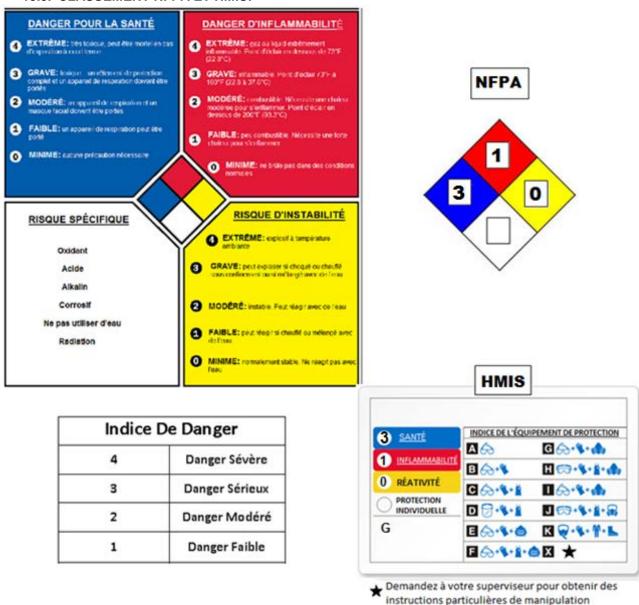
Minnesota:	Diamino-polypropylène glycol: CAS#9046-10-0 Phénol ramifié, nonyl-4: CAS#84852-15-3 Alcool benzylique: CAS#100-51-6 Diéthylènetriamine: CAS#111-40-0 Bisphénol A: CAS#80-05-7
Floride:	Non disponible
Michigan:	Non disponible

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Diamino-polypropylène glycol	Oui	LIS
Phénol ramifié, nonyl-4	Oui	LIS
Résine polyamide	Oui	LIS
Alcool benzylique	Oui	LIS
Amines cycloaliphatiques, mixte	Oui	LIS
Diéthylènetriamine	Oui	LIS
Bisphénol A	Oui	LIS
Amine tertiaire	Oui	LIS
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Oui	LIS
Triéthylènetétramine	Oui	LIS
Acide salicylique	Oui	LIS



15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:



15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCEROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction
	Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence
	américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
	 A1 – Agent cancérogène pour les humains – Confirmé
	 A2 – Agent cancérogène pour les humain - Soupçonné
	A3 – Agent cancérogène pour les animaux



	 A4 – Ne peut pas être classé comme cancérogène pour les humains
217.2 (1)	A5 – N'est pas soupçonné comme cancérogène pour les humains
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer
	 1 – L'agent (mélange) est cancérogène pour les humains
	 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les
	humains: il existe peu de preuves de cancérogénicité chez
	l'humain et suffisamment de preuves de cancérogénicité chez les
	animaux de laboratoire.
	 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérogène pour les
	humains; il existe peu de preuves de cancérogénicité chez l'humain
	en l'absence de preuves suffisantes de cancérogénicité chez les
	animaux de laboratoire.
	 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être
	classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain
	 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est
	probablement pas cancérogène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
	 1 – Connus pour être cancérogène
	2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérogène

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 10 Mai, 2013

Version: 1.1

Date de Révision: 22 Juin, 2016

Clause de non-responsabilité: Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par: Custom Building Products

Téléphone: (562)-968-2980 www.custombuildingproducts.com

Fin de la fiche signalétique